

RAPPORT D'ACTIVITE DU C.H.I.P.I.P. DE FRANCE TELEVISIONS POUR L'ANNEE 2021

Le Comité relatif à l'Honnêteté, à l'Indépendance et au pluralisme de l'Information et des Programmes de France Télévisions a été partiellement renouvelé à la fin de 2020 et compte cinq membres : Christine Albanel, ancienne Ministre de la Culture et de la Communication, Présidente du Comité ; Brigitte Benkemoun, journaliste et écrivain ; Geneviève Avenard, ex Défenseure des Enfants et Adjointe au Défenseur des Droits ; Francis Balle, Professeur émérite à Paris Panthéon-Assas et Professeur de Science politique, et Stéphane Hoynck, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat. Ce dernier a quitté le Comité en octobre 2021, et doit donc être rapidement remplacé pour que le nombre de membres soit conforme à ce qui est prévu dans les textes.

En 2021, le Comité d'éthique a fait l'objet de onze saisines, dont sept émanant de sociétés commerciales et établissements publics, trois de particuliers, et une émanant d'une personnalité politique. Sur ces onze saisines, deux avis circonstanciés ont été rendus, étant entendu que le Comité ne donne pas suite à une saisine quand celle-ci n'est qu'une copie de celle qui est envoyée à l'Arcom, ou quand elle vise à empêcher la diffusion d'un programme.

S'agissant des deux avis, l'un, concernant le documentaire « Vert de rage : engrais maudits », diffusé sur France 5 le 29 septembre 2021, concluait au caractère infondé de la saisine pour manquement à l'honnêteté et au pluralisme de l'information.

Le deuxième avis concernait le magazine « Pièces à conviction : que se passe-t-il vraiment dans les Ehpad ? » diffusé sur France 2 le 18 novembre 2020. Il a donné lieu à de multiples réunions des membres du C.H.I.P.I.P., à plusieurs visionnages du documentaire incriminé, et à l'audition des différentes parties prenantes. Il a amené le Comité à réfléchir sur la compatibilité de cette saisine avec une procédure judiciaire en cours, également lancée par la Société Korian. Il a été donné à cette question une réponse positive, la procédure judiciaire concernant un contentieux en diffamation très spécifique, alors que le Comité était saisi du traitement des informations contenues dans le documentaire, dans leur ensemble. Cet avis, rendu le 9 juin 2021, adressé à la Présidente de France Télévisions et ensuite publié sur le site, a donné lieu à une recommandation : tout mettre en œuvre pour que le téléspectateur soit en mesure d'apprécier ce qui, dans la façon dont les Ehpad avaient géré la crise du Covid dans les premiers mois, relevait des difficultés inhérentes à l'ensemble du secteur, et ce qui relevait de décisions prises par un acteur particulier de ce secteur, le Groupe Korian.

Par ailleurs, le Comité d'éthique s'est réuni pour un déjeuner de travail avec le médiateur de France Télévisions.

Le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de France Télévisions